



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 11 décembre 2019 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2019-12-211

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 11 décembre 2019 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-212

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2019-12-213

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- i. Ville de Blainville : #1418-140 et #1420-8
- 5.2 **Dépôt** – Compte rendu du Comité consultatif agricole (CCA) du 27 juin 2019
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
7. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
- 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 11 décembre 2019
- 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 28 novembre au 11 décembre 2019
- 7.3. **Résolution** – Amendement de la Politique des conditions des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville
- 7.4. **Résolution** – Autorisation de signature – Convention de financement dans le cadre du Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la CMM 2019-2021
8. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
9. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
- 9.1. **Dépôt** – Rapport de projet – « Étude des facteurs d'attractivité de la région des Laurentides » - Décembre 2019 de CIRANO
- 9.2. **Résolution** – CIRANO – Tournées des MRC de la région des Laurentides – Marketing territorial – Présentation du rapport du projet : « Étude des facteurs d'attractivité de la région des Laurentides »
- 9.3. **Résolution** – Autorisation de signature d'une entente de service et partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB)
- 9.4. **Résolution** – Entente Égalité – Projet pilote régional dans les Laurentides
- 9.5. **Résolution** – Projet de musique classique – Demande de Bois-des-Filion
10. **GOVERNANCE - MRC**
11. **DEMANDE D'APPUI**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-214

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 27 novembre 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-215

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Blainville

ATTENDU QUE la municipalité de Blainville a présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-140 et #1420-8 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
#1418-140**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Permettre** dans la zone C-154 un usage de la classe « Habitation 4 », d'y prescrire les normes d'implantation et d'en continger le nombre à un (1);
- **Remplacer** à son annexe B, du tableau des spécifications applicables à la zone C-154, celui joint au présent règlement comme Annexe A pour en faire partie intégrante.

**Blainville
#1420-8**

Construction : Règlement modifiant le Règlement de construction 1420 afin de :

- **Interdire** les pompes à puisard activées par l'eau;
- **Ajouter** à l'article 20.1 qui se lit comme suit : L'utilisation et l'installation d'une pompe à puisard alimentée par l'eau est interdite. Une pompe à puisard alimentée par l'eau correspond à une pompe qui est activée par le débit d'eau du réseau d'aqueduc municipal afin d'évacuer l'eau de la fosse de retenue;
- **Remplacer** l'article 2 de l'Annexe A du Règlement par le suivant : 2. Code de sécurité – 2002.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Blainville, soit les règlements : Blainville : #1418-140 et #1420-8 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-216

OBJET : Compte rendu du Comité consultatif agricole (CCA) du 27 juin 2019

Le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif agricole (CCA) du 27 juin 2019 est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-12-217

OBJET : Liste de la correspondance au 11 décembre 2019

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 11 décembre 2019» est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

2019-12-218

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 28 novembre au 11 décembre 2019

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 28 novembre au 11 décembre 2019 inclusivement, répartis comme suit : 50 201.11 \$ payés 218 605.39 \$ à payer pour un grand total de 268 806.50 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-219

OBJET : Amendement de la Politique des conditions des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU les besoins en matière des ressources humaines depuis la restructuration de la MRC en 2017;

ATTENDU la Politique des conditions de travail des employés de la MRC en vigueur depuis son adoption;

ATTENDU la valeur ajoutée en matière de renforcement des compétences et développement professionnel;

ATTENDU QUE la formation continue, la participation aux congrès, colloques et autres activités de représentation au niveau local régional et national;

ATTENDU les seuils annuels actuels des frais de formation et de représentation inclus à la politique des conditions des employés de la MRC tel qu'inscrits par catégorie d'employés aux articles 15 : Formation continue et développement des compétences et 18 : Frais de représentation comme suit :

- Seuils maximums des frais de formation continue et développement de compétence
 - Cadre : 1 300 \$
 - Professionnel : 1 000 \$
 - Personnel administratif : 800 \$
- Seuils maximums des frais de représentation
 - Cadre : 1 500 \$
 - Professionnel : 1 000 \$

ATTENDU les prévisions budgétaires de la MRC pour l'année 2020 et que les crédits sont prévus à cette fin;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les seuils maximums des frais de formation continue et de développement de compétence par catégorie d'employés soient ajustés comme suit :

- Seuils maximums des frais de formation continue et développement de compétence
 - Cadre : 2 500 \$
 - Professionnel : 2 000 \$
 - Personnel administratif : 1 000 \$

- Seuils maximums des frais de représentation
 - Cadre : 2 000 \$
 - Professionnel : 1 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-220

OBJET : Autorisation de signature – Convention de financement dans le cadre du Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la CMM 2019-2021

ATTENDU la convention d'aide financière que la MRC et la CMM devraient signer dans le cadre du Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la CMM 2019-2021;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la MRC a déposé une demande financière à la CMM pour son projet relatif aux affiches directionnelles du Circuit de son patrimoine gourmand (CPG) et que la CMM ait accepté d'allouer un montant de 20 000 \$ dans le cadre de ce projet;

ATTENDU les engagements de la MRC de Thérèse-De Blainville tels qu'ils sont présentés à la Section 2 du projet intitulé «Convention de financement dans le cadre du Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la CMM 2019-2021 pour le projet relatif à la signalisation directionnelle du Circuit découverte du patrimoine gourmand»;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville s'engage à respecter les clauses mentionnées à la Section 2 du projet de la Convention de financement dans le cadre du Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la CMM 2019-2021 pour le projet relatif à la signalisation directionnelle du Circuit découverte du patrimoine gourmand;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de signer ladite convention avec la CMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2019-12-221

OBJET : Rapport de projet – « Étude des facteurs d'attractivité de la région des Laurentides » - Décembre 2019 de CIRANO

Le Rapport de projet – « Étude des facteurs d'attractivité de la région des Laurentides » – Décembre 2019 préparé par CIRANO (Marketing territorial) est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-12-222

OBJET : CIRANO – Tournées des MRC de la région des Laurentides – marketing territorial – Présentation du rapport du projet : « Étude des facteurs d'attractivité de la région des Laurentides »

ATTENDU les résolutions #2018-07-135 et #2019-01-14 dont l'objet consiste à mandater CIRANO dans le cadre du projet régional sur le marketing territorial;

ATTENDU QUE ledit projet est financé dans le cadre du FARR 2018-2019 selon la formule (80% FARR et 20% du milieu). Ici, le milieu est composé de sept (7) MRC et de la Ville de Mirabel de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE le rapport sur le marketing territorial se réalise en deux étapes distinctes :

1. Étude sur les facteurs d'attractivité de la région des Laurentides réalisée par CIRANO;
2. La stratégie de marketing qui sera réalisée sous un autre mandat et par un fournisseur de services autre que le CIRANO.

ATTENDU QUE le rapport (étape 1) a été présenté dans le cadre de la Table des préfets et des élus de la région des Laurentides le 2 décembre dernier;

ATTENDU QUE ledit rapport devrait être présenté aux huit (8) MRC de la région des Laurentides et de manière plus personnalisée par territoire en y incluant les acteurs ayant participé aux focus groups;

ATTENDU QUE ledit rapport devrait être présenté aux représentants des deux paliers du gouvernement;

ATTENDU QUE ledit rapport fera l'objet de participation à des entrevues avec les médias régionaux (écrits et TV);

ATTENDU l'offre de services de CIRANO pour la présentation dudit rapport estimée à 25 000 \$ plus taxes;

ATTENDU les objectifs du projet dans le cadre du FARR 2018-2019;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC accepte le dépôt du rapport du projet : « Étude des facteurs d'attractivité de la région des Laurentides » réalisé par CIRANO;

QUE le conseil autorise, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, d'octroyer un nouveau mandat à CIRANO pour la présentation élargie et personnalisée du



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

rapport auprès des organismes gouvernementaux, des huit (8) MRC de la région des Laurentides et auprès des acteurs ayant participé aux focus groups et, que le nouveau mandat n'excédant pas 25 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-223

OBJET : Autorisation de signature d'une entente de service et partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB)

ATTENDU les orientations de la MRC en matière de développement économique et entrepreneurial;

ATTENDU les partenariats conclus avec les différents partenaires du milieu, dont celui avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCTIB) pour les volets suivants :

- L'événement Soutien à l'aide financière aux entreprises (SAFE);
- L'événement Gala Stellar;
- Le programme mentorat d'affaires;
- Le programme Trousse de bienvenue;
- Labs d'idées et plan collectif économique 2020-2022.

ATTENDU QUE le partenariat avec la CCITB fut l'objet de présentation et d'explications fournies par le directeur général lors du Lac à l'épaule du 7 novembre 2019;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise monsieur Kamal El-Batal, directeur général, de signer ladite entente de partenariat pour 2020 entre la MRC et la CCITB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-224

OBJET : Entente Égalité – Projet pilote régional dans les Laurentides

ATTENDU QUE la région des Laurentides a été choisie par le Secrétariat à la condition féminine (SCC) pour un projet d'entente en égalité pour une période de deux ans;

ATTENDU QUE cette opportunité pour la condition féminine avait été discutée à l'été 2019 entre le MAMH, le CPÉRL et le Réseau des femmes des Laurentides (RFL);

ATTENDU QUE le SCC souhaite signer les ententes d'ici la fin de l'année 2019;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente régionale, le SCC versera 200 000 \$ pour la région pour deux ans (maximum fin décembre 2021). Un montant de 20% doit provenir du milieu, en ressources monétaires ou en services;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville donne son appui à l'initiative régionale « Entente égalité » et autorise son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de signer pour et au nom du conseil de la MRC ladite entente régionale;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville alloue la somme de 2 500 \$/an pendant la durée de l'entente et en contrepartie, invite le porteur du projet de lui soumettre un suivi annualisé des retombées dudit projet pilote sur son territoire;

QUE le financement de ladite entente soit assuré à même le FDT 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-225

OBJET : **Projet de musique classique – Demande de Bois-des-Filion**

ATTENDU QUE la bibliothèque de Bois-des-Filion vient d'hériter d'un imposant patrimoine culturel, soit la Collection de musique classique de la Société Radio-Canada;

ATTENDU QUE cette collection de haut calibre est constituée de 21 778 CD, d'une valeur estimée à près de un demi-million de dollars et plus de 200 caisses de CD ont ainsi été livrées durant l'été 2019 et qui sont entreposées à Bois-des-Filion;

ATTENDU QUE la Ville de Bois-des-Filion souhaite, dans un premier temps, rendre cette collection unique accessible à l'ensemble de la population de la MRC notamment par le biais du système de prêts inter-bibliothèques;

ATTENDU QUE la bibliothèque de Bois-des-Filion doit toutefois, préalablement, monter le catalogue de cette collection et le rendre disponible sur le Web et que, de cette façon, il sera possible de rechercher un CD par auteur, titre, compositeur, période, etc.;

ATTENDU la demande de Bois-des-Filion auprès de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
 Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC accepte d'allouer la somme de 25 000 \$ à la Ville de Bois-des-Filion afin de procéder à la classification et l'identification de la collection en vue de la rendre accessible pour les citoyens de la MRC par le biais du système de prêts inter-bibliothèques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-226

OBJET : **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

DE lever la présente réunion à 15h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

11 décembre 2019

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2019-12-211 à 2019-12-226 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 11 décembre 2019.

Émis le 11 décembre 2019 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier